

Die Sozialwissenschaften im Bereich der Strafjustiz: Herausforderungen und Aussichten

Les sciences sociales à la rencontre du champ pénal : enjeux et promesses

Schweizerische Gesellschaft für
Société suisse de **so**ziologie
Swiss Sociological Association

Table des matières / Inhalt

Introduction Géraldine Bugnon (Haute école spécialisée de Suisse occidentale / HETS Genève) et Arnaud Frauenfelder (Haute école spécialisée de Suisse occidentale / HETS Genève)	1
Renouer avec les approches qualitatives pour vivifier la recherche criminologique suisse Manon Jendly (Université de Lausanne) et Véronique Jaquier (Université de Neuchâtel)	5
L'utilisation des indices scientifiques dans la justice pénale comme objet d'étude criminologique Joëlle Vuille (Université de Lausanne)	10
Forschung zu Mitarbeitenden im Justizvollzug: Herausforderungen und Grenzen Christopher Young (Eidg. Forschungsanstalt für Wald, Schnee und Landschaft WSL), Anna Isenhardt (Universität Bern) und Ueli Hostettler (Universität Bern)	15
L'intervention socio-judiciaire en milieu ouvert: un espace professionnel et une activité en recomposition Daniel Lambelet (Haute école de travail social et de la santé, Lausanne)	20
La chaîne du pénal et l'histoire des régulations sociales: renouveau, problèmes et enjeux pour la recherche en Suisse Marco Cicchini (Université de Genève)	24
Hinter den Mauern. Einblicke in die ethnografische Gefängnisforschung Irene Marti (Universität Bern) und Ueli Hostettler (Universität Bern)	28
Réaliser une recherche sur des dealers de rue à Genève: éléments de réflexion sur la négociation du statut de chercheur et sur la réception du discours sociologique Loïc Pignolo (Université de Genève)	33

Introduction

Géraldine Bugnon (Haute école spécialisée de Suisse occidentale / HETS Genève) et Arnaud Frauenfelder (Haute école spécialisée de Suisse occidentale / HETS Genève)

L'étude du crime et de la réponse pénale qu'il suscite est un champ de connaissances qui s'est construit, depuis la fin 19^e siècle autour de plusieurs lignes de fractures majeures. D'abord, une fracture se dessine entre un projet de connaissance « appliquée » (visant à saisir les déterminants de la délinquance pour mieux la combattre et à étudier le fonctionnement du système pénal pour améliorer son efficacité) et un projet de connaissance « critique » (qui cherche à comprendre les ressorts sociaux de la déviance et du système pénal et qui considère le crime comme une construction sociale). Ensuite, une fracture entre le projet d'étudier le crime en tant que tel, afin notamment d'expliquer les raisons du « passage à l'acte », et celui de prendre pour objet d'étude la réaction sociale à la déviance, et les acteurs et institutions qui la constituent. Enfin, ce champ de connaissance, qui prend des appellations variables selon les contextes nationaux (« criminologie », « sciences criminelles »), est traversé par des fractures disciplinaires : psychiatrie, psychologie, sciences sociales et sciences forensiques y cohabitent en effet, avec des degrés de collaboration et de conflits variables selon les contextes et les époques.

Les prémisses sur lesquelles la sociologie de la déviance émerge au courant du 20^e siècle – notamment la « normalité » du phénomène criminel (Durkheim) ou la construction de la déviance par le processus d'étiquetage (Becker) – positionnent rapidement la discipline du côté d'un projet de connaissance davantage intéressé par la réaction sociale à la déviance¹ que par les causes du passage

1 Dans cette perspective, seule une différence de degré distingue l'étude de la « déviance » de celle de la « délinquance » : la déviance désigne l'ensemble des conduites sociales qui s'écartent de la norme, alors que la délinquance désigne les seules déviances

à l'acte², dans une perspective à la fois constructiviste et relationnelle des normes sociales et pénales.

Ces tiraillements entre disciplines et projets scientifiques donnent lieu à des arrangements différents en fonction des contextes nationaux : au Canada ou en Belgique, la sociologie trouve bien sa place dans la criminologie au sens large, à côté des approches plus cliniques ou appliquées (Queloz 2004). En France, la sociologie pénale a opéré une scission dans les années 1970 avec la criminologie et a connu un important développement depuis la création de la revue *Déviance et société*. En Suisse, la sociologie de la déviance et du système pénal a connu un certain essor dans les années 1970 avec la création à Genève du CETEL, un centre de recherche ancré dans une faculté de droit. Ce centre est officiellement destiné à « approfondir l'ensemble des apports des sciences humaines et sociales à l'étude et à la connaissance du droit », afin de s'intéresser au droit « en action » dans le monde social. À cette époque, plusieurs Suisses (notamment Christian-Nils Robert et Robert Roth) font partie du « noyau dur » initial de la revue *Déviance et société*, qui est d'ailleurs éditée à Genève par les Éditions Médecine et hygiène. Dans le sillage de

sanctionnées par la loi pénale. Si le type de réaction sociale (diffuse et informelle vs institutionnalisée et codifiée) permet de différencier les deux ordres de phénomène, notons que leurs contours varient dans le temps et l'espace : une pratique déviante peut être « pénalisée » alors qu'un délit peut être « dépenalisé ».

2 Cette approche, parfois revisitée, rappelle que l'étude de la sociogenèse des pratiques délinquantes ne saurait se réduire aux effets du *labelling* (Mauger 2009). En guise d'exemples, les prédations sont aussi des pratiques économiques susceptibles d'être étudiées comme telles, de même que la violence physique peut être étudiée comme un moyen de domination.

ce mouvement fondateur, quelques juristes criminologues (voir notamment Kuhn 1987 ; Queloz 1986) alimentent ensuite ce champ de recherche en criminologie critique, ancré dans les sciences sociales. Mais cet élan s'essouffle vite, preuve en est des contributions de plus en plus rares des auteurs suisses à la revue *Déviance et société* (Mucchielli 1997). Killias fait l'hypothèse au début des années 1980 que les sciences naturelles appliquées sont davantage encouragées en Suisse, car favorables à l'industrie ; l'étude de la criminalité ne semble par ailleurs pas une priorité pour les sciences sociales (ni pour le monde politique) étant donné les taux de délinquance relativement bas par rapport à d'autres pays européens (Killias 1983). Parallèlement, les sciences criminelles suisses tiennent leur renommée internationale de leurs développements importants dans le domaine des sciences forensiques et de la criminalistique, projet scientifique dont les sciences sociales ne font pas partie.

Ces constats, posés il y a maintenant trente ans, sont toujours d'actualité : malgré son institutionnalisation en Suisse romande d'abord, puis en Suisse alémanique (Killias 1989), la criminologie suisse peine à assoir sa légitimité et sa spécificité face aux sciences forensiques, en dépit d'un certain rapprochement entre ces deux champs (Ribaux et al. 2016) situé dans le cadre d'une « nouvelle vision managériale » de la sécurité visant à décloisonner ces savoirs au nom d'une gestion des risques plus « efficace » (Guéniat 2018). Ce domaine de recherche conserve de ce fait un caractère fortement hybride, à mi-chemin entre un champ scientifique et un champ professionnel³, constitué surtout de juristes pénalistes : cette interdépendance fragilise la

dimension empirique de la criminologie, car le droit ne forme pas aux méthodes de recherche empirique visant à saisir les pratiques effectives des acteurs en contexte (voir Vuille dans ce numéro) ; elle accentue également le risque que la criminologie devienne essentiellement un champ d'expertise au service de la politique criminelle suisse, au détriment de son indépendance scientifique (Killias 1989). Enfin, parmi les recherches adoptant une perspective issue des sciences sociales prédominent les recherches quantitatives, au détriment d'une compréhension qualitative des processus et des ressorts sociaux de la criminalité (voir Jendly et Jaquier dans ce numéro).

Du côté des sciences humaines et sociales⁴, des travaux importants sur l'histoire sociale du crime et du contrôle pénal ont été menés depuis une vingtaine d'années par des chercheurs en histoire (Cicchini dans ce numéro ; Porret 2008), mais dans une relative indépendance avec la criminologie d'une part et avec la sociologie d'autre part, même si des auteurs de référence demeurent souvent partagés (Foucault, Goffman). En sociologie – et en anthropologie – ce n'est que récemment que l'on observe un nouvel essor des projets de recherche sur la déviance, le crime et le champ pénal : des recherches empiriques sont réalisées sur le travail et le métier de policier (Meyer 2011 ; Pichonnaz 2017), sur le milieu carcéral pour majeurs (Marti et Hostettler dans ce numéro ; Young et al. dans ce numéro) et pour mineurs (Frauenfelder, Nada et Bugnon 2018), sur les services de probation (Lambelet dans ce numéro) ou encore sur les populations étiquetées comme déviantes et soumises au

3 En témoigne par exemple le nombre important de professionnels du champ pénal (juges, experts psychiatres, etc.) qui interviennent chaque année comme conférenciers dans le Congrès annuel du groupe suisse de criminologie.

4 Il faut également mentionner la présence en Suisse de travaux en médecine pénitentiaire qui, alliant un regard issu de l'éthique et de la médecine communautaire, s'intéressent par exemple à la question du vieillissement en prison (Handtke et al. 2017) ou à la promotion des droits humains en milieu carcéral (Elger et Shaw 2016).

contrôle pénal (Pignolo dans ce numéro; Duvanel Aouida 2014).

D'une manière générale, la rencontre des sciences sociales avec le champ pénal relève en Suisse d'une histoire récente et semble se situer à mi-chemin entre la situation allemande et française. En Allemagne en effet, le rôle « socialement constructif » de la recherche en sciences sociales dans le champ pénal est revendiqué, que traduit le concept de *Begleitforschung* (la recherche vue comme « accompagnement »); en France, prévaut davantage l'idée de distanciation par rapport aux autorités publiques, comme garantie nécessaire d'un travail pleinement indépendant et critique (Salle 2003).

Ce numéro du bulletin de la Société suisse de sociologie propose de s'arrêter quelques instants sur ce champ de connaissances en train d'émerger en Suisse, afin d'interroger la rencontre entre les sciences sociales et le champ pénal dans ce pays. Quelles sont les logiques (politiques, académiques, professionnelles) qui ont favorisé cette rencontre, et quelles sont les institutions et les approches théoriques ou méthodologiques impliquées dans ce processus? Comment, d'un côté, les disciplines historiquement investies dans l'étude de ce champ (droit, psychologie, criminologie) ont-elles progressivement intégré (ou pas) des perspectives propres aux sciences sociales? Et comment, d'un autre côté, les sciences sociales se sont-elles approprié ces terrains d'enquête? Quels ont été les difficultés et les obstacles rencontrés dans cette démarche? Mais aussi, quels sont les apports des perspectives issues des sciences sociales pour la compréhension du champ pénal?

Sept contributions proposent d'aborder ces questions dans une démarche réflexive, d'auto-analyse sur un champ de connaissance en construction. Les contributions sont organisées dans ce numéro

selon le fil conducteur suivant: les sciences sociales mobilisées par des criminologues (1), professions et institutions du champ pénal (2), le système pénal vu à partir de ses publics (3).

Références bibliographiques

- Duvanel Aouida, Géraldine. 2014. Rester pour s'en sortir. Logiques de récidive chez les jeunes en situation de délinquance. Thèse de doctorat, Université de Fribourg.
- Elger, Bernice et David Shaw. 2016. Preventing Human Rights Violations in Prison – The Role of Guidelines. Pp. 201–216 In *Emerging Issues in Prison Health*, édité par Bernice Elger, Catherine Ritter et Heino Stöver. Dordrecht: Springer.
- Frauenfelder, Arnaud, Eva Nada et Géraldine Bugnon. 2018. *Ce qu'enfermer des jeunes veut dire. Enquête dans un centre éducatif fermé*. Genève et Zurich: Seismo.
- Guéniat, Olivier. 2018. In vestige @ et les mutations dans le management de la police? *Revue internationale de criminologie et de la police technique et scientifique* 18(1): 3–20.
- Handtke, Violet, Wiebke Bretschneider, Bernice Elger et Tenzin Wangmo. 2017. The Collision of Care and Punishment: Ageing Prisoners' View on Compassionate Release. *Punishment and Society* 19(1): 5–22.
- Killias, Martin. 1989. Tendances récentes en criminologie suisse. *Revue internationale de criminologie et de police technique* 2: 136–153.
- Killias, Martin. 1983. Switzerland. Pp. 571–589 in *International Handbook of Contemporary Developments in Criminology. Vol. 2*, édité par Elmer H. Johnson. Westport Conn.: Greenwood Press.

- Kuhn, André. 1987. Les origines du surpeuplement carcéral en Suisse. *Déviance et société* 11 (4): 365–379.
- Mauger, Gérard. 2009. *La sociologie de la délinquance juvénile*. Paris: La Découverte.
- Meyer, Michaël. 2011. Pour une sociologie visuelle du monde policier: regards, visibilité et médiatisation de la police lausannoise. Thèse de doctorat en sociologie, Université de Lausanne.
- Mucchielli, Laurent. 1997. Une sociologie militante du contrôle social. Naissance du projet et formation de l'équipe francophone «Déviance et Société», des origines au milieu des années quatre-vingt. *Déviance et société* 21(1): 5–49.
- Pichonnaz, David. 2017. *Devenirs policiers. Une socialisation professionnelle en contrastes*. Lausanne: Antipodes.
- Porret, Michel. 2008. *Sur la scène du crime. Pratique pénale, enquête et expertise judiciaires à Genève (XVIII^e–XIX^e siècle)*. Montréal: PUM.
- Queloz, Nicolas. 2004. Quelle(s) criminologie(s) demain? Quelques scénarios imaginables, notamment sur le plan suisse. Conférence présentée au Congrès du Groupe Suisse de Criminologie, Interlaken, 3–5 mars 2004: La criminologie – Évolutions scientifiques et pratiques: hier, aujourd'hui et demain.
- Queloz, Nicolas. 1986. La réaction institutionnelle à la délinquance juvénile, Thèse de doctorat. Université de Neuchâtel.
- Ribaux, Olivier, Frank Crispino, Olivier Delémont et Claude Roux. 2016. The Progressive Opening of Forensic Science Toward Criminological Concerns. *Security Journal* 29(4): 543–560.
- Salle, Grégory. 2003. Situation(s) carcérale(s) en Allemagne. *Déviance et société* 27(4): 289–311.